



La prime d'anniversaire est calculée sur une base de 100 € pour une ancienneté de 0 à 5 ans, avec des tranches supplémentaires de 50 € par tranches de 5 ans.

<b>Ancienneté</b>	<b>Montant prime</b>
0 à 5 ans	100 €
6 à 10 ans	150 €
11 à 15 ans	200 €
16 à 20 ans	250 €
21 à 25 ans	300 €
26 à 30 ans	350 €

Le service des ressources humaines vient d'établir des courriers rectificatifs en date du 16 octobre, pour les personnes ayant reçu un courrier avec un montant erroné du montant de leur prime.

Il faudra certainement attendre le prochain CE pour les compléments d'information.

Si le montant de votre prime ne semble pas correspondre à celui de notre tableau indicatif, merci de contacter un de vos élus CFDT.

**L'équipe CFDT AEF**